

ADMISSION **POST BAC**

www.admission-postbac.fr



GUIDE 2016



Ministère de l'éducation
et de l'enseignement supérieur



ADMISSION POST BAC



C'EST QUOI ?

À quoi sert le portail Admission Post Bac ?



POUR QUI ?

Qui est concerné par Admission Post Bac ?



QUAND ?

À Quel moment se connecter à Admission Post Bac ?



COMMENT ?

Quelles sont les étapes d'Admission Post Bac ?

Sommaire

➔ LE PORTAIL UNIQUE	1
➔ L'ORIENTATION ACTIVE	2
➔ LE PUBLIC CONCERNÉ	3
➔ LES QUATRE GRANDES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE	4
■ Étape 1 - Saisie des demandes	5
■ Étape 2 - Envoi des dossiers	6
■ Étape 3 - Propositions d'admission - Réponses des candidats	7
■ Étape 4 - Inscription administrative	9
➔ LE DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT	9

2016

GUIDE DE L'ÉTUDIANT



Ministère de l'éducation
et de l'enseignement supérieur

Direction de la publication :

Direction générale
de l'éducation
et des enseignements

Conception graphique et réalisation :

Polypress-Seripol

LE PORTAIL UNIQUE

www.admission-postbac.fr

Ce site vous permettra de :

- **Vous informer** sur les différentes formations.
- **Déposer votre candidature** aux formations post-bac de votre choix.
- **Connaître** dès le mois de juin, **la proposition d'admission** qui vous a été attribuée.
- **Constituer un dossier social étudiant**, faire une simulation de bourse : www.portail-vie-etudiante.fr.

AVANT DE COMMENCER VOTRE INSCRIPTION

Vous devez avoir :

- une adresse email valide ;
- votre numéro INE (numéro BEA) constitué de dix chiffres et d'une lettre - renseignez vous auprès de votre établissement ;
- votre numéro d'inscription au bac (N° OCEAN) ;
- votre relevé de notes des épreuves anticipées du bac (pour les terminales professionnelles, taper NN) ;
- votre attestation d'attribution définitive de bourses (pour les boursiers).



Le portail www.admission-postbac.fr et son espace information sont ouverts depuis le 01 décembre 2015.

Il vous est vivement conseillé de consulter au plus tôt le portail pour vous familiariser avec son contenu et la procédure.

L'ORIENTATION ACTIVE

Une démarche de conseil et d'accompagnement

Cette démarche prépare votre entrée en première année de licence (L1), BTS, DUT, CPGE... proposée en Polynésie, dans les DOM ou en Métropole.

LES OBJECTIFS :

- Vous permettre de disposer le plus tôt possible des informations nécessaires pour choisir votre filière (disciplines enseignées, baccalauréats conseillés, objectifs, taux de réussite).
- Instaurer un dialogue entre l'université et vous afin de vous permettre, si vous le souhaitez, d'avoir l'avis des enseignants sur votre choix de licence.
- Vous aider à faire le choix de l'université en connaissance de cause et à vous engager dans la construction d'un projet de formation adapté à votre profil.

MODALITÉS TECHNIQUES

Le dossier **“orientation active”** est entièrement informatisé et dématérialisé (c'est-à-dire qu'il ne comprend aucun document papier).

À partir du 20 janvier 2016 :

- ➔ Dès la formulation d'un vœu L1, si vous souhaitez un conseil, cliquez sur la fenêtre « orientation active ».
- ➔ Le dossier « orientation active » à compléter s'ouvrira automatiquement.
- ➔ Des éléments sur votre scolarité et votre motivation vous seront demandés.

N'attendez pas le dernier moment pour solliciter ces conseils et cet accompagnement.



CONSEIL

Pour la saisie, munissez-vous de vos bulletins scolaires des trois dernières années.

LE PUBLIC CONCERNÉ

VOUS ÊTES CANDIDAT À L'ADMISSION EN :

1^{ère} année d'études supérieures en Polynésie française ou toute autre académie

Vous devez **OBLIGATOIREMENT** utiliser le portail unique pour vos candidatures post-bac (CPGE, PACES, Licence, DUT, BTS, DCG...) :

www.admission-postbac.fr

VOUS ÊTES CONCERNÉ SI :

- Vous êtes en terminale générale, technologique, ou professionnelle (pour les très bons dossiers) d'un établissement public ou privé sous contrat de l'Éducation, de l'Agriculture, du CNED.
- Vous êtes titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent.

ADRESSE EMAIL

Plusieurs sites Internet vous proposent une adresse email gratuitement.

QUELQUES CONSEILS :



- Choisissez un site fiable.
- Suivez les instructions pour ouvrir votre boîte aux lettres.
- Évitez les identifiants fantaisistes.
- Retenez votre mot de passe.
- Consultez quotidiennement votre email.

QUATRE GRANDES ÉTAPES de la Procédure d'admission : Calendrier

PREMIÈRE ÉTAPE

p. 5

- ➔ Ouverture de votre dossier d'inscription et saisie de vos vœux de poursuite d'études **du 20 janvier au 20 mars 2016 (6h).**
- ➔ Classement de vos vœux **du 20 janvier jusqu'au 31 mai 2016 (12h).**

DEUXIÈME ÉTAPE

p. 6

- ➔ Validation de la saisie de vos vœux jusqu'au **02 avril 2016 (12h).**
- ➔ Constitution et envoi des dossiers de candidatures **du 20 janvier au 02 avril 2016 (12h).**
- ➔ Consultation de la réception de vos dossiers de candidatures **du 03 mai au 06 mai 2016.**

TROISIÈME ÉTAPE

p. 7

- ➔ Phases d'admission et réponses des candidats **du 08 juin au 14 juillet 2016 (2h du matin Heure de Polynésie).**

QUATRIÈME ÉTAPE

p. 9

- ➔ Phase de la procédure complémentaire **du 24 juin 2016 à 02h au 09 septembre 2016 à 12h.**
- ➔ Inscription administrative auprès de la formation acceptée. **Calendrier variable fixé par les établissements.**

PREMIÈRE ÉTAPE

Saisie des demandes

À partir du 20 janvier 2016

➔ Vous ouvrez votre dossier électronique en saisissant votre n°INE/BEA et votre date de naissance. On vous demande une adresse mail, puis on vous envoie un mail pour la confirmer. Dès validation de cette adresse, les codes de connexion vous sont fournis.

- **Le site vous identifie** : Un certain nombre d'informations concernant votre identité apparaissent. Vous devez les **vérifier** afin de les **corriger ou compléter si nécessaire**.
- **Le site ne vous identifie pas** : Vous devez impérativement vous adresser à votre établissement afin qu'il vérifie le n° INE/BEA.
- **Il y a une erreur dans l'orthographe de votre nom ou second prénom** : Seul le candidat pourra corriger ces erreurs **lors de sa première connexion**.

➔ Après avoir fourni ces renseignements, il vous est attribué un **numéro de dossier APB et un code confidentiel**.



ATTENTION Ces deux identifiants ne sont affichés à l'écran qu'une seule fois!!! Ils sont obligatoires pour toute connexion à votre dossier !!!

- Notez et conservez ces deux identifiants jusqu'à la fin de la procédure.
- Ils sont confidentiels : ne les communiquez à personne.
- **Si vous perdez l'un de ces 2 identifiants**, cliquez sur l'icône «Codes perdus» de l'écran d'accueil et suivez les instructions, afin qu'ils vous soient à nouveau envoyés à l'adresse électronique enregistrée dans votre dossier.

➔ **Avant le 20 mars 2016 (6h)**, **sélectionnez** l'ensemble de vos demandes de formation (au maximum 36 dont 12 maximum par type de formation).

➔ **Au plus tard le 02 avril 2016 (12h)**, **validez** la saisie de vos vœux.

➔ **Jusqu'au 31 mai 2016 (12h)**, vous pourrez **modifier l'ordre de classement** de votre liste de vœux (en fonction de vos préférences). Passée cette date, votre liste devient définitive et ne peut plus être modifiée.

Si vous ne classez pas une formation, elle ne pourra jamais vous être proposée. Même si vous ne formulez qu'un seul vœu, vous devez le classer.

DEUXIÈME ÉTAPE

Constitution et envoi des dossiers

Vous devez constituer et envoyer un dossier par formation demandée (sauf pour celles qui ne demandent pas de dossier papier, identifiables par la mention « **Dossier électronique** »). Le dossier comporte systématiquement la fiche de vœux correspondante ainsi que l'ensemble des documents exigés.

- ➔ **Pour les Licences**, vous devez, même s'il n'y a pas de dossier à envoyer, imprimer la fiche de vœux qui pourra vous être nécessaire lors de votre inscription administrative.
- ➔ Si vous sollicitez une **place en internat**, vous devez constituer et envoyer un dossier de demande d'internat, que la formation exige un dossier papier ou un dossier électronique.



le 02 avril au plus tard vous devrez :

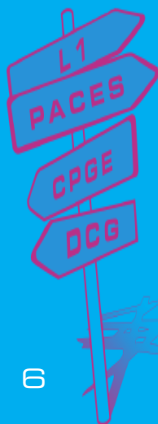
- **envoyer vos dossiers complets dans chaque établissement demandé.**
- **valider obligatoirement votre saisie.**

- ➔ Vous vérifierez que vos dossiers ont bien été réceptionnés en consultant la rubrique « **Suivi des dossiers** » de votre espace personnel APB **entre le 03 et le 06 mai 2016.**

S'il est mentionné pour un dossier:

- « **Dossier non parvenu** », cela signifie que l'établissement n'a pas reçu votre dossier. Contactez-le rapidement pour convenir d'un nouvel envoi.
- « **Dossier à envoyer** », cela signifie que l'établissement n'a pas effectué le pointage de ce dossier. Veuillez contacter l'établissement pour avoir plus d'informations.
- « **Dossier incomplet** », cela signifie qu'il manque des pièces à votre dossier. Pour en connaître la liste, consultez la rubrique « Suivi des dossiers », votre messagerie électronique ou la rubrique « Contact/Mes messages » de votre dossier.

Envoyez ensuite rapidement les documents manquants.



TROISIÈME ÉTAPE

Réponses des candidats aux propositions d'admission

Pour connaître vos résultats, vous devez vous connecter à votre espace personnel APB. **À partir du 08 juin 2016**, trois phases de propositions d'admission vont se succéder :

Phase 1 : du 08 juin 2h au 13 juin 2h (heure locale)

Phase 2 : du 23 juin 2h au 28 juin 2h (heure locale)

Phase 3 : du 14 juillet 2h au 19 juillet 2h (heure locale)

Vous ne pouvez avoir **qu'une seule proposition d'admission** par phase : c'est la meilleure possible en tenant compte :

- de votre liste préférentielle de vœux,
- du classement des candidats, réalisé par les établissements pour les formations sélectives,
- et, à partir de la 2^{ème} phase, tenant compte également des places libérées par d'autres candidats.

Vous disposez d'un délai de 120h pour répondre à une proposition.

Si vous ne donnez aucune réponse dans les délais impartis, vous êtes considéré comme « candidat démissionnaire ». Tous vos vœux sont annulés.

Personne ne peut et ne doit vous obliger à répondre « oui définitif » à une proposition si vous souhaitez rester en « oui mais » lorsque cette possibilité vous est offerte.

Tant que vous n'avez pas donné une réponse définitive (« oui définitif » ou « je renonce à tous mes vœux ») vous devez vous connecter à chaque phase d'admission et confirmer votre « oui mais » en le validant à nouveau.

À la phase 3, vous devez donner une réponse définitive à la proposition qui vous est faite puisque les phases d'admission sont terminées.

RÉSULTATS / PROPOSITION D'ADMISSION

Dès qu'une proposition d'admission vous est faite, les vœux inférieurs sont annulés. Vous ne pouvez plus y prétendre.

4 réponses sont possibles :

■ « Oui définitif »

Vous acceptez définitivement la formation qui vous est proposée.

■ Conséquences :

- ➔ Aucune autre formation ne vous sera proposée. Vous n'aurez pas à répondre aux phases suivantes.

■ « Oui, mais »

Vous acceptez la proposition qui vous est faite pour l'instant, mais vous espérez avoir une formation mieux placée dans votre liste de vœux.

■ Conséquences :

- ➔ Si lors de la phase suivante une meilleure proposition vous est faite, vous perdrez vos droits sur la proposition actuelle.
- ➔ Si vous n'obtenez pas une meilleure proposition lors de la phase suivante, vous devez confirmer de nouveau votre réponse et vous reconnecter à la phase prochaine.

■ « Non, mais »

Vous refusez la proposition qui vous est faite, mais vous maintenez vos demandes pour les vœux mieux placés dans votre liste de vœux.

■ Conséquences :

- ➔ Vous n'êtes pas sûr d'avoir une autre proposition.
- ➔ Vous ne pourrez plus être admis dans cette formation que vous avez refusée. **Cette réponse est déconseillée car très risquée.**

■ « Je renonce à tous mes vœux »

Vous n'êtes plus candidat pour toutes les formations de votre liste de vœux. **Cette renonciation est alors définitive.**



Vous pouvez, entre l'ouverture d'une phase d'admission et jusque 24 heures avant le début de la suivante, renoncer à un ou plusieurs vœux.

QUATRIÈME ÉTAPE

Inscription

L'obtention du baccalauréat est indispensable pour vous inscrire dans la plupart des formations.

Après avoir répondu « **Oui définitif** » à une proposition, vous devez effectuer votre inscription administrative auprès de l'établissement concerné.

Ces formalités sont propres à chaque établissement. Vous devez donc suivre les instructions laissées à votre attention par l'établissement sur le site, ou à défaut le contacter.

LE DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT

Le Dossier Social Étudiant est la procédure qui permet aux étudiants de demander à partir du même dossier, une bourse et un logement en résidence universitaire du CROUS. Attention, logement uniquement pour la Métropole.

Ce dossier doit être constitué, chaque année **entre le 15 janvier et le 31 mai** exclusivement en ligne.

Pour la Polynésie française, un seul site :

www.portail-vie-etudiante.fr

puis cliquez sur l'académie de votre vœu 1.

La démarche et le calendrier sont identiques, que l'on soit déjà étudiant ou élève de terminale. Certaines pièces vous seront demandées :

- n° INE,
- RIB (avec IBAN),
- adresse postale.

Bien s'informer pour mieux réussir

ADMISSION POST BAC

LES DATES À RETENIR

→ OUVERTURE DU SITE D'INFORMATION

Mardi 01 décembre 2015

→ SAISIE DES VŒUX DES CANDIDATS

Mercredi 20 janvier 2016
au Dimanche 20 mars 2016 (6h)

→ PHASE D'ORIENTATION ACTIVE

À partir du Mercredi 20 janvier 2016

→ CLASSEMENT DES VŒUX PAR LES CANDIDATS

Mercredi 20 janvier 2016
au Mardi 31 mai 2016

→ PHASE D'ADMISSION : Première phase :

Mercredi 08 juin

Deuxième phase :

Jeudi 23 juin

Troisième phase :

Jeudi 14 juillet

Phase complémentaire :

À partir du Vendredi 24 juin

www.admission-postbac.fr



Ministère de l'éducation
et de l'enseignement supérieur

